



Audit de projet et implantation du contrôle interne

Par souci de transparence et de conformité, les projets sont soumis à des audits annuels et sont évalués, soit à mi-parcours, soit en fin d'exécution. Les responsables du projet doivent préparer et mettre à la disposition des auditeurs les documents nécessaires et répondre à leurs demandes. Le séminaire permettra à l'équipe du projet de mieux se préparer à l'audit et à organiser le contrôle interne.

OBJECTIFS PRATIQUES

- ✓ **Développer** les habiletés nécessaires pour implanter un dispositif de contrôle interne et organiser un audit interne.
- ✓ **Maîtriser** le processus et les étapes de l'audit de projet.
- ✓ **Se préparer** à collaborer avec les auditeurs et fournir les informations et les documents nécessaires.
- ✓ **Appliquer** les recommandations du rapport d'audit et mettre en place un contrôle interne efficace des projets.

CLIENTÈLE CIBLE :

- Auditeurs(trices)
- Directeurs(trices) administratifs(tives) et financiers(cières)
- Contrôleurs(euses)
- Gestionnaires

DURÉE : 3 semaines

THÈMES ET CONTENUS

- **Introduction :** Les objectifs de l'audit. Les différents volets de l'audit interne et de l'audit de la performance. L'audit de **qualité** des procédures et l'audit de **respect** des procédures.
- **Préparation de la mission :** Rassemblement de la documentation, coordination de l'action d'audit : les moyens, le planning de la mission, la répartition des tâches.
- **Exécution de l'audit :** Mission relative à la gestion du projet : aspects comptables, système comptable, inventaires, dépenses, budgets, analyse des écarts, les contrôles, sondages au hasard, la vérification, les interviews. Audit de certains marchés : conformité et contrôle des procédures et de résolution des litiges. La collecte de preuves. L'évaluation des risques. Analyse de la performance et rapport d'audit.
- **Implantation du contrôle comptable d'un projet :** Le système de contrôle des opérations et des procédures internes, l'organisation comptable et le traitement de l'information, le système de surveillance des risques, la gestion de la documentation et de l'information. Les outils et les rapports du contrôle comptable. La sensibilisation à l'audit externe. La norme ISA 400, la loi Sarbanes-Oxley, les normes de contrôle interne de l'IIA et de l'IFACI.

